

# Dossier de Demande de Permis de Construire

Projet d'ombrière agrivoltaïque d'Amance

Commune d'AMANCE (70160) - Département de la Haute Saône

Maître d'ouvrage :

AMANCE PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 -Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Adresse de correspondance :



55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 – Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.84.79.03.95

Georges NOWATZKI



NOWATZKI Georges – Architecte DPLG

594 Chemin de Quarante, 34370 Maureilhan - Tel : 06.26.01.07.05 – nowatzki.georges@orange.fr



## PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

- PC1.1 Plan de situation
- PC1.2 Plan de situation - Liaison poste source
- PC2.1 Plan de masse - Format A1 joint en annexe
- PC2.2 Plan de masse – Emprise foncière - Cadastre
- PC2.3 Plan de masse – Emprise foncière – Vue aérienne
- PC2.4 Plan de masse de l'entrée
- PC3.1 Coupes du terrain - Existant
- PC3.2 Coupes du terrain - Projet
- PC3.3 Coupes structure agrivoltaïque
- PC4 Notice descriptive
- PC5.1 Façades du poste de transformation et livraison
- PC5.2 Portail, clôture et citerne
- PC6.1 Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement
- PC6.2 Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement
- PC7 Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche
- PC8 Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement lointain
- PC11 Arrêté de dispense d'étude d'impact

Maître d'ouvrage :

AMANCE PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Adresse de correspondance :

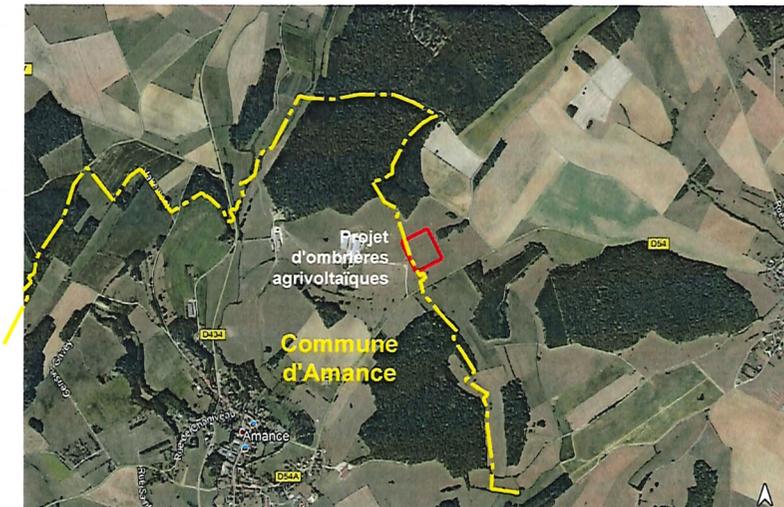
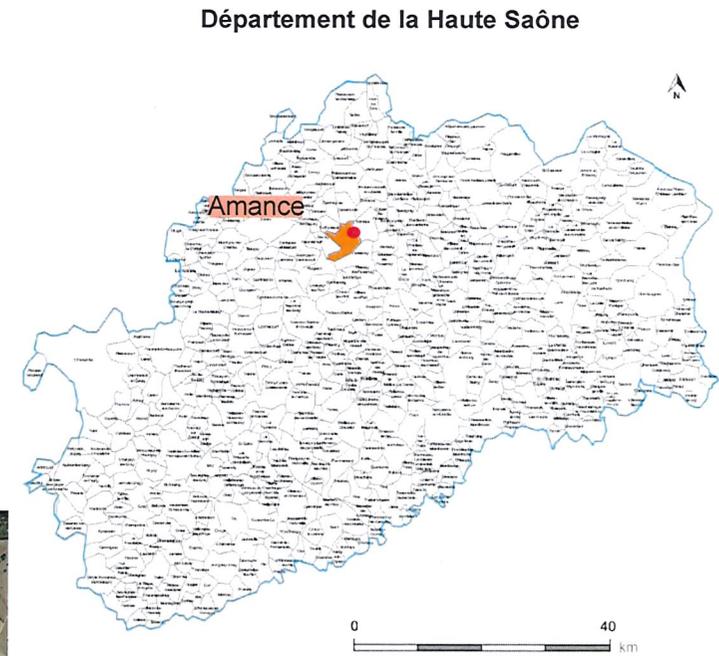


55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.84.79.03.95

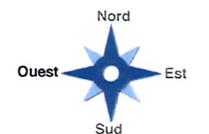
## PC1.1 Plan de situation



Commune d'Amance



NOWATZKI Georges  
Architecte DPLG  
594 Chemin de Quarante,  
34370 Maureilhan  
Tel : 06.26.01.07.05  
nowatzki.georges@orange.fr



Maître d'ouvrage :

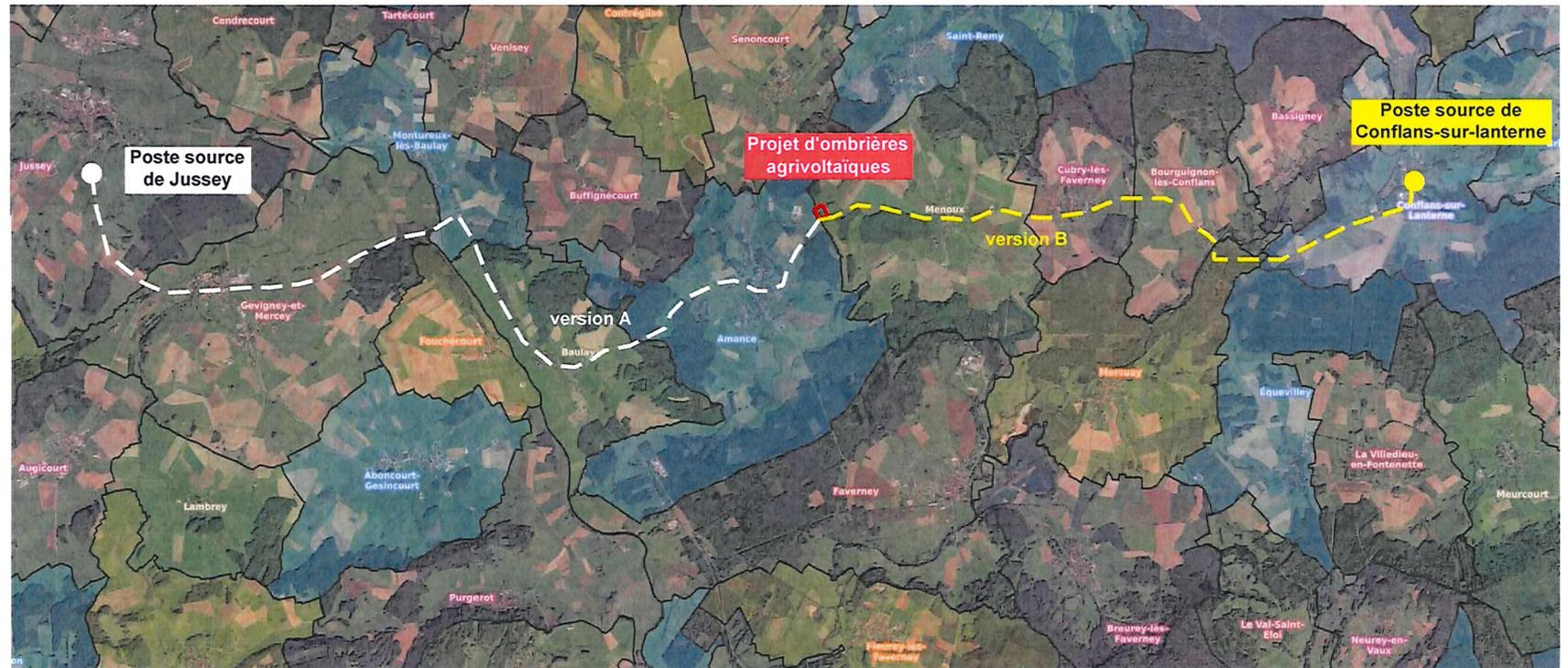
AMANCE PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 -Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Adresse de correspondance :



55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 – Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.84.79.03.95

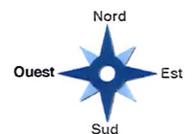
## PC1.2 Plan de situation Liaison poste source



Deux options sont possibles pour le raccordement des ombrières agrivoltaïques au poste source Enedis validera un des 2 tracés après avoir réalisé son étude technique.



NOWATZKI Georges  
Architecte DPLG  
594 Chemin de Quarante,  
34370 Maureilhan  
Tel : 06.26.01.07.05  
nowatzki.georges@orange.fr



**Maître d'ouvrage :**

AMANCE PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 -Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

**Adresse de correspondance :**



55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 – Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.84.79.03.95

**PC2.1**  
**Plan de masse**  
**1/1500**

**Voir plan A1 en annexe**



**NOWATZKI Georges**  
**Architecte DPLG**  
594 Chemin de Quarante,  
34370 Maureilhan  
Tel : 06.26.01.07.05  
nowatzki.georges@orange.fr



Maître d'ouvrage :

AMANCE PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Adresse de correspondance :

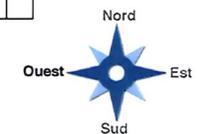
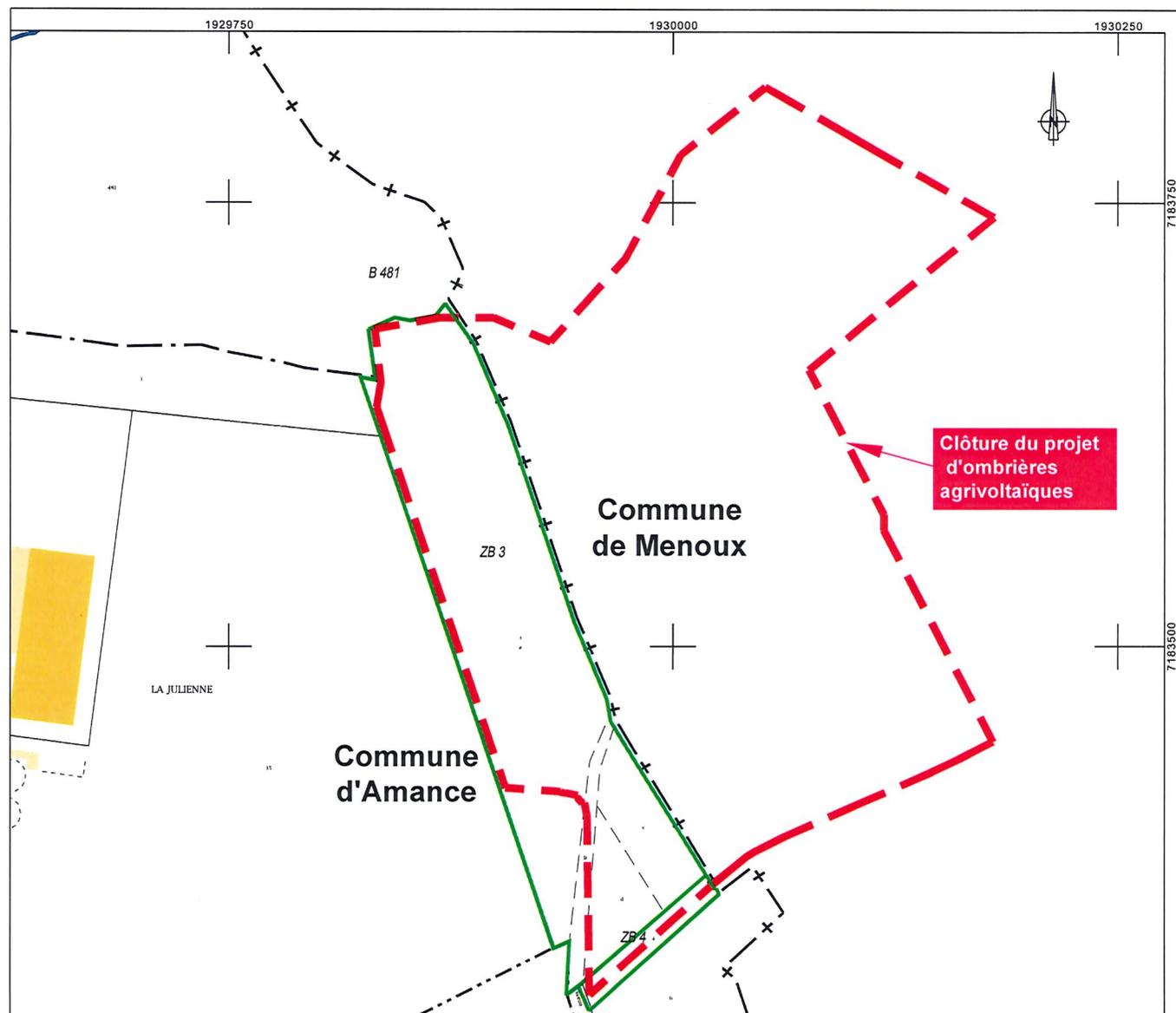


55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.84.79.03.95

**PC2.2**  
**Plan de masse**  
**Emprise foncière**  
**Cadastre**  
**1/4000**



NOWATZKI Georges  
Architecte DPLG  
594 Chemin de Quarante,  
34370 Maureilhan  
Tel : 06.26.01.07.05  
nowatzki.georges@orange.fr



Maître d'ouvrage :

AMANCE PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Adresse de correspondance :



55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.84.79.03.95

### PC2.3

#### Plan de masse

#### Emprise foncière

#### Vue aérienne

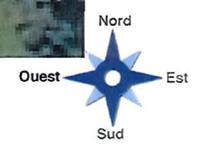
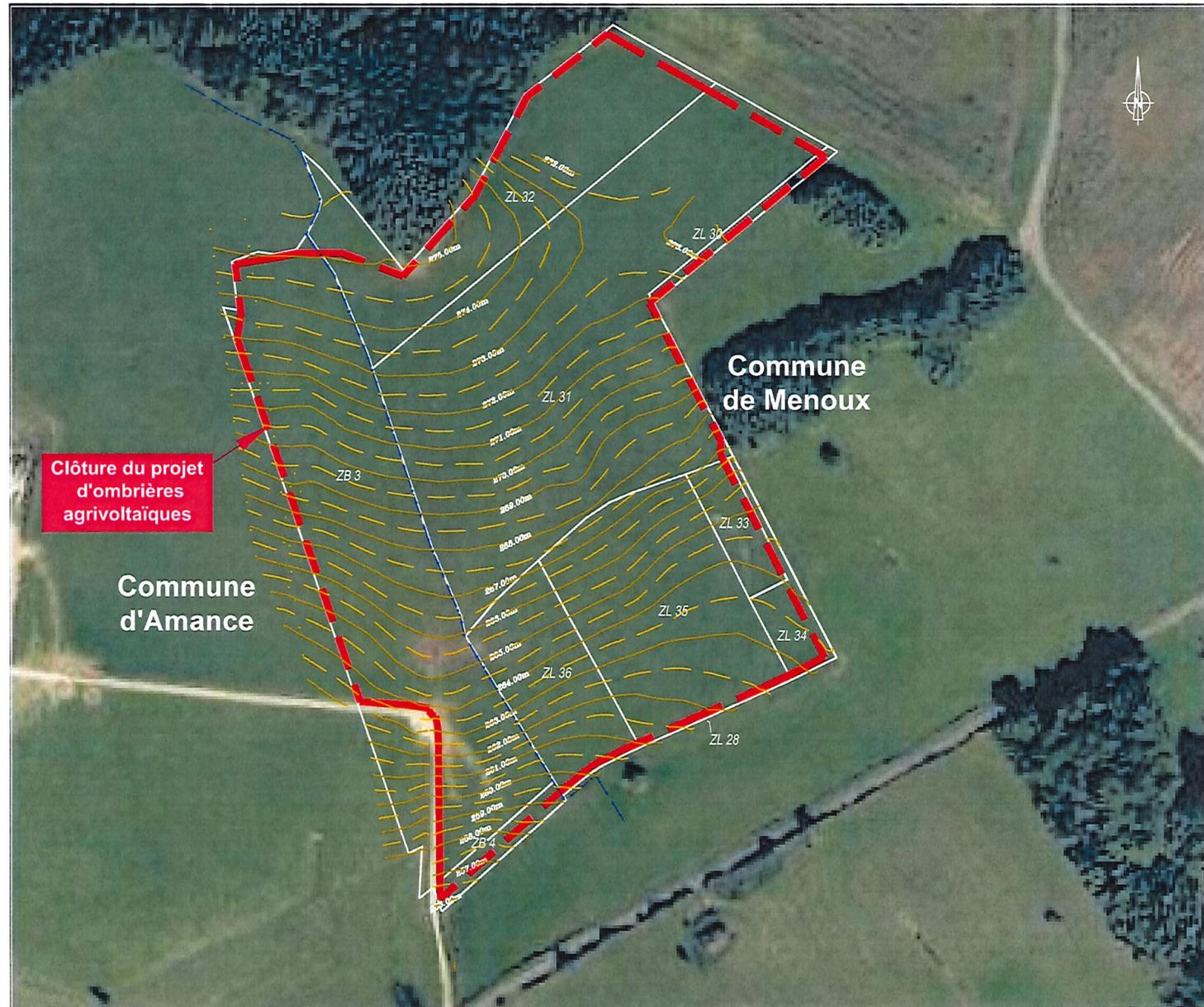
#### 1/4000

#### LEGENDE

- Emprise foncière CADASTRE
- - - Clôture
- Limite communale
- ZL 31 Numéro de parcelle
- Courbes de niveau



NOWATZKI Georges  
Architecte DPLG  
594 Chemin de Quarante,  
34370 Maureilhan,  
Tel : 06.26.01.07.05  
nowatzki.georges@orange.fr



Maître d'ouvrage :

AMANCE PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Adresse de correspondance :



55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.84.79.03.95

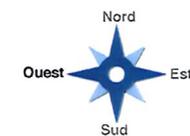
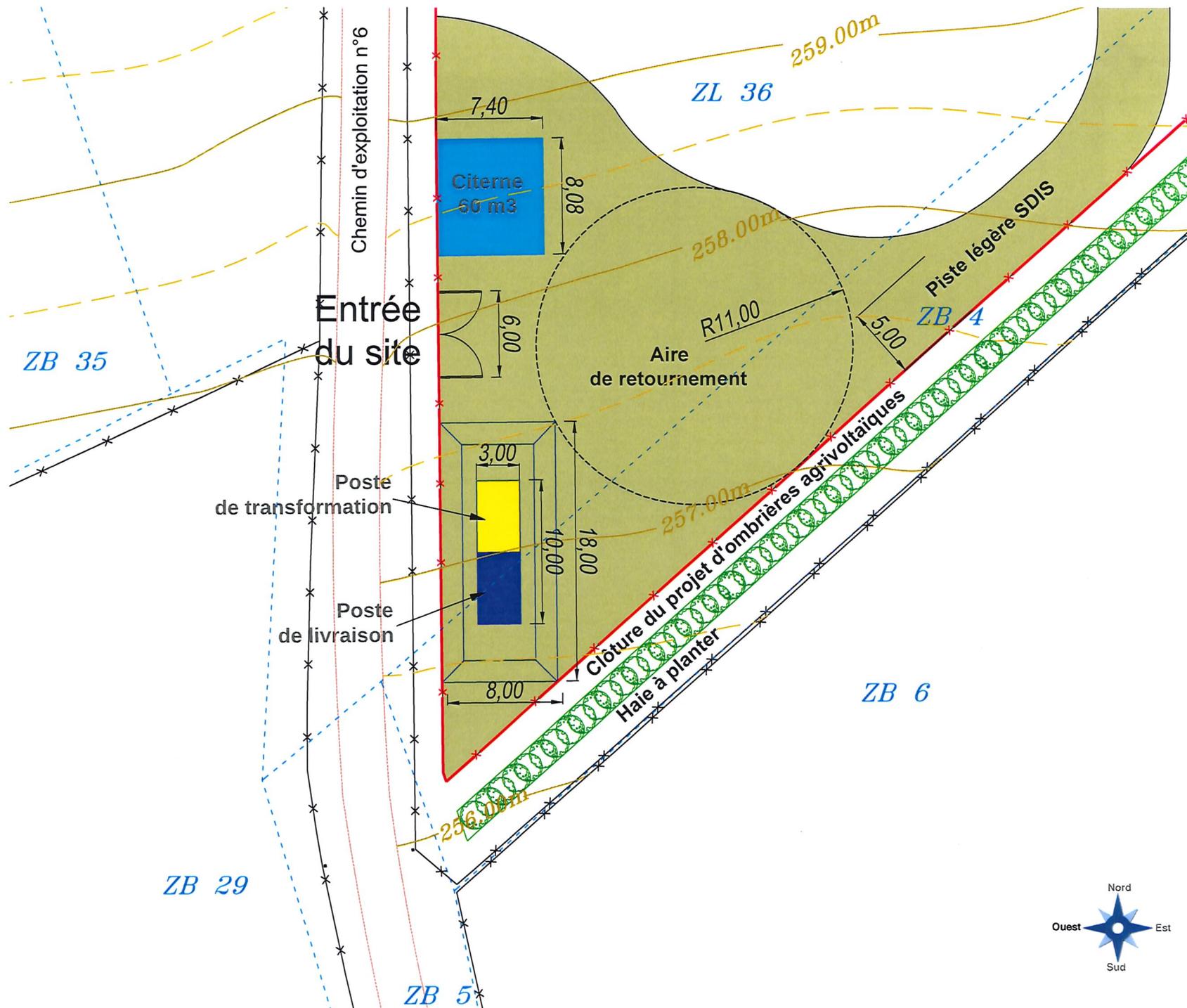
### PC2.4 Plan de masse de l'entrée 1/250

#### LEGENDE

- Clôture
- Piste légère SDIS
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Panneaux solaires
- Portail
- Citerne SDIS
- Haie



NOWATZKI Georges  
Architecte DPLG  
594 Chemin de Quarante,  
34370 Maureilhan  
Tel : 06.26.01.07.05  
nowatzki.georges@orange.fr



Maître d'ouvrage :

AMANCE PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Adresse de correspondance :



55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.84.79.03.95

### PC3.1 Coupes du terrain existant 1/1000

Georges NOWATZKI

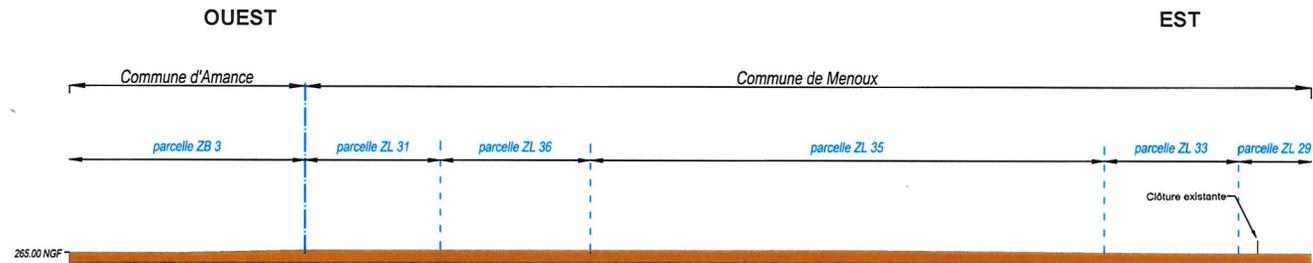


Architecte DPLG

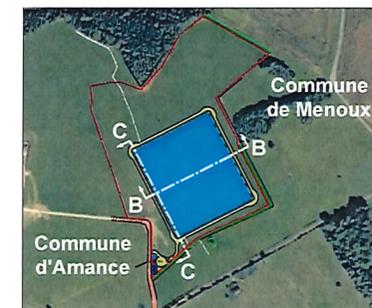
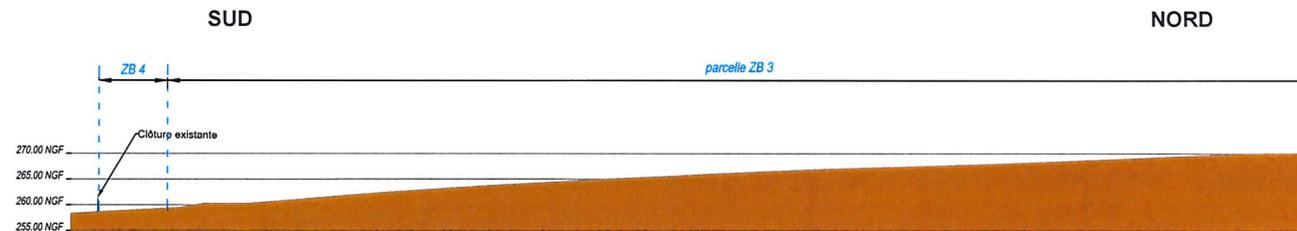
NOWATZKI Georges  
Architecte DPLG  
594 Chemin de Quarante,  
34370 Maureilhan  
Tel : 06.26.01.07.05  
nowatzki.georges@orange.fr



### Coupe BB



### Coupe CC



Maître d'ouvrage :

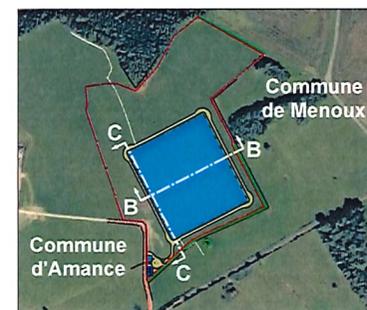
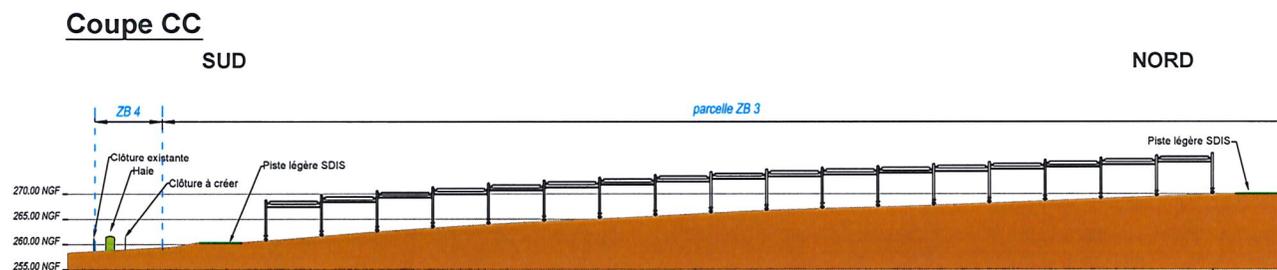
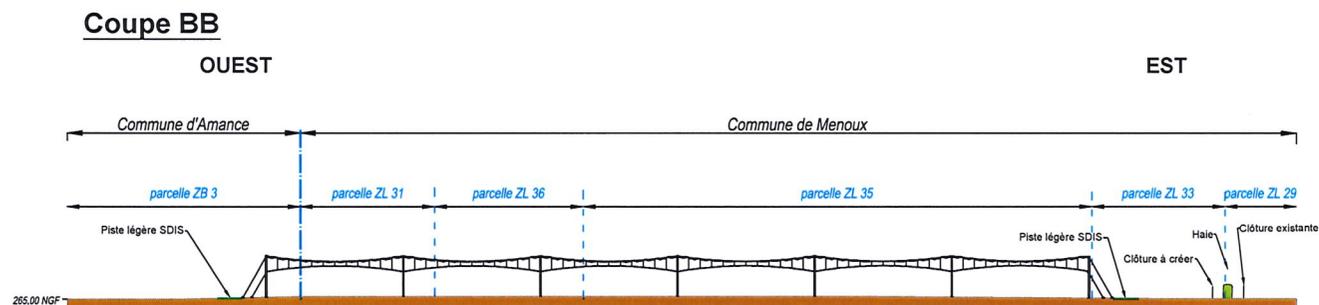
AMANCE PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Adresse de correspondance :



55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 – Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.84.79.03.95

## PC3.2 Coupes du terrain projet 1/1000



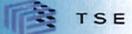
NOWATZKI Georges  
Architecte DPLG  
594 Chemin de Quarante,  
34370 Maureilhan  
Tel : 06.26.01.07.05  
nowatzki.georges@orange.fr



Maître d'ouvrage :

AMANCE PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Adresse de correspondance :



55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.84.79.03.95

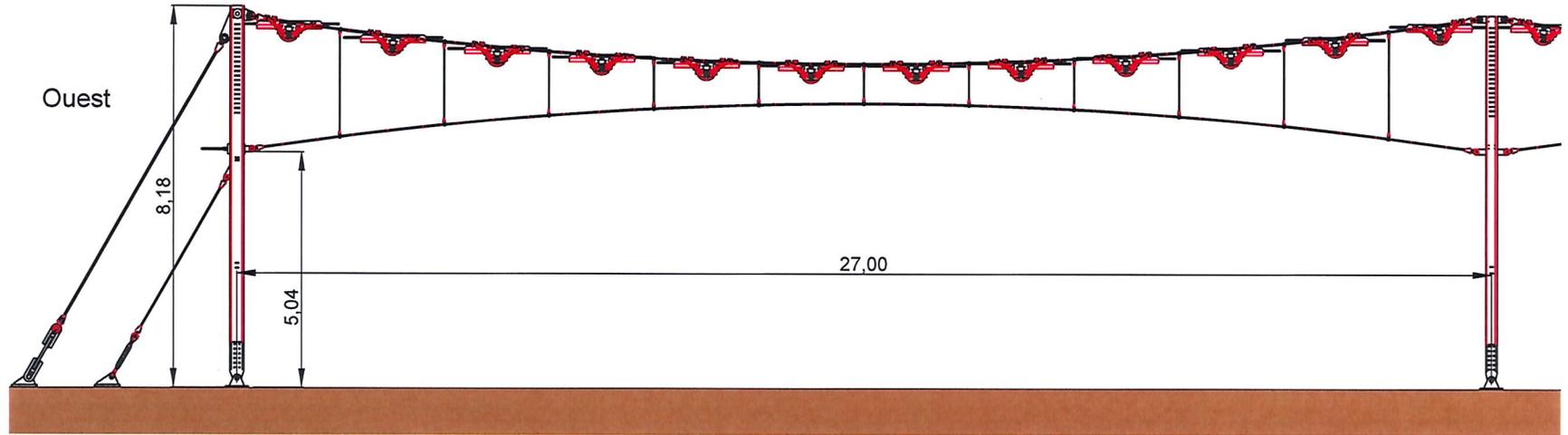
**PC3.3**  
**Coupe structure**  
**agrivoltaïque**  
**1/100**



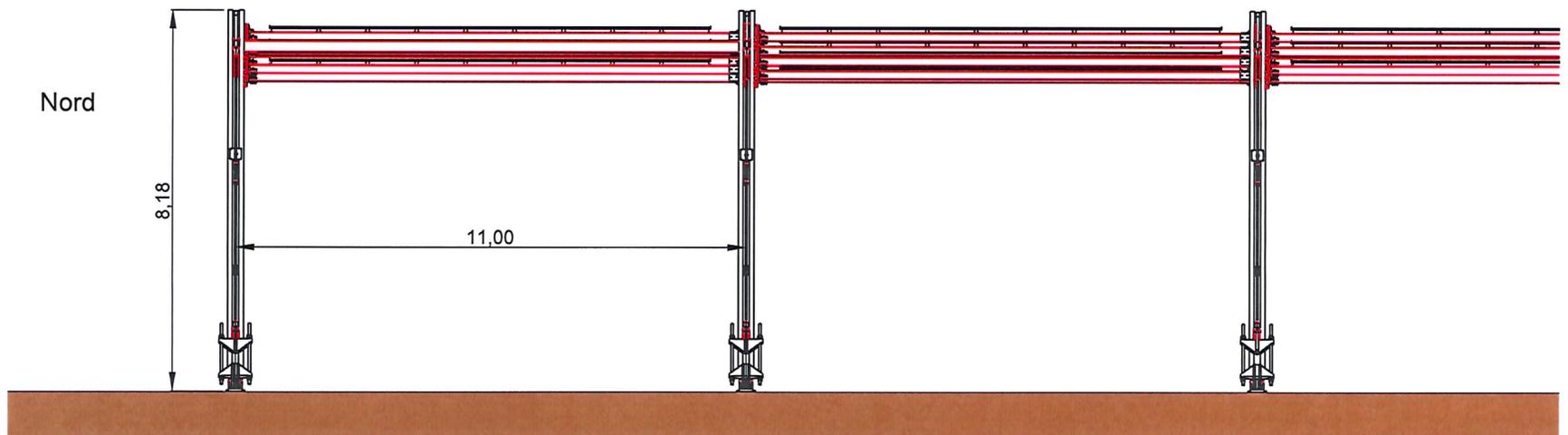
NOWATZKI Georges  
Architecte DPLG  
594 Chemin de Quarante,  
34370 Maureilhan  
Tel : 06.26.01.07.05  
nowatzki.georges@orange.fr



Vue de face



Vue de profil



## Maître d'ouvrage :

AMANCE PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

## Adresse de correspondance :



55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.84.79.03.95

## PC4 Notice



NOWATZKI Georges  
Architecte DPLG  
594 Chemin de Quarante,  
34370 Maureilhan  
Tel : 06.26.01.07.05  
nowatzki.georges@orange.fr



### PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL, DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

L'ombrière agrivoltaïque objet du présent permis de construire est envisagée sur les communes d'Amance et Menoux dans le département de la Haute Saône. La zone d'implantation du projet se situe au lieu-dit « La Julienne », à environ 3 km au Nord-Est d'Amance. Elle est bordée à l'ouest par un chemin d'exploitation et au nord/nord-est des boisements.

Le terrain d'une surface initiale de 8,5 ha environ est constitué de plusieurs parcelles (voir cerfa).

Le terrain est actuellement cultivé et est attenant au nord par le Bois de la Grangeotte et à l'est par le Bois des Poijets. Il présente une légère déclivité de 7% du nord vers le sud et il est légèrement bombé dans le sens Est - Ouest.

Les communes d'Amance et de Menoux détiennent chacune une carte communale.

### PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en l'installation d'une ombrière agrivoltaïque pilote composée d'une structure porteuse fixe, en acier galvanisé avec au-dessus des panneaux tournant selon un axe Nord - Sud (système tracker). Les structures seront ancrées au sol via l'intermédiaire de pieux sur 3 ha et ceinturées par une clôture. Un double usage de cette structure est attendu : ombrage aux cultures et production d'électricité qui sera injectée sur le réseau public de distribution d'électricité. Une zone témoin sur les mêmes parcelles et d'une surface équivalente au pilote sera conduite de façon identique de façon à mener une expérimentation agronomique permettant de mesurer les effets de l'ombrière agrivoltaïque sur les cultures.

### PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

L'ombrière agrivoltaïque sera composée d'environ 5 000 modules photovoltaïques (ou panneaux photovoltaïques) pour une puissance prévisible de 2,7 MWc. Chaque module, mesure environ 2,27 m de long et 1,14 m de large. Les cellules photovoltaïques élémentaires utilisent la technologie du silicium cristallin.

Les modules à base de silicium répondent à une technologie éprouvée, qui apporte des garanties en termes de fiabilité et de rendement, capables de s'inscrire dans le temps.

La hauteur de 5 m minimum permet le passage des engins agricoles. La hauteur maximale des tables sera de 8,50 m.

### STRUCTURES ET FIXATIONS

Les modules seront fixés sur des structures métalliques dénommées « tables » qui sont disposées en quinconce. Les tables suivront le soleil d'Est en Ouest à une altitude comprise entre 5 m et 8,5 m et seront constituées de 10 panneaux consécutifs, format portrait.

Les structures porteuses seront principalement fixes, en acier galvanisé.

Ces structures seront ancrées au sol via l'intermédiaire de pieux.

La technologie Tracker permet de capter un maximum de soleil et favorise un ombrage tournant et une protection des cultures.

### RESERVOIRS D'EAU

Afin d'assurer la sécurité et de permettre de disposer de suffisamment d'eau en cas d'incendie, 1 citerne de 60m3 sera implantée en bord du chemin d'exploitation et près de l'entrée du champ.

### CLOTURE ET PORTAILS D'ACCES

Une clôture de 2 m de hauteur ceinturera totalement le site et aura pour fonction de limiter tout acte de vandalisme et d'empêcher l'intrusion du gibier tout en permettant le passage des petits mammifères, reptiles et amphibiens. La clôture mise en place sera constituée de poteaux métalliques et d'un grillage souple à maille soudée.

Un portail de 6 mètres de large et 2 mètres de hauteur, à deux vantaux fermant à clé interdira l'accès à l'entrée du site.

Le portail et la clôture conserveront une teinte acier galvanisé ou équivalente.

### ESPACES EN LIMITE EXTERIEUR DU TERRAIN

La culture actuelle sera laissée en l'état.

### INSERTION DE HAIES PLURISTRATIFÉES

Plusieurs haies seront présentes à l'Est et au Sud de l'ombrière agrivoltaïque pour renforcer les continuités écologiques et limiter la visibilité de l'ombrière en phase exploitation.

**Maître d'ouvrage :**

AMANCE PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

**Adresse de correspondance :**



55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.84.79.03.95

**PC4  
Notice**



**NOWATZKI Georges**  
Architecte DPLG  
594 Chemin de Quarante,  
34370 Maureilhan  
Tel : 06.26.01.07.05  
nowatzki.georges@orange.fr



**EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ANNEXES**

Les onduleurs permettent de passer du courant continu produit par les modules au courant alternatif basse tension. Un transformateur permet ensuite d'augmenter la tension du courant pour la rendre compatible avec le réseau public HTA.

Pour équiper l'ombrière agrivoltaïque d'Amance/Menoux, un poste de transformation sera présent et intégré au poste de livraison. Les dimensions du poste de transformation/livraison seront de 10 m x 3 m, soit 30 m<sup>2</sup> d'emprise au sol. Leur hauteur maximale sera de 3,60m.

Les locaux techniques sont équipés de bacs de rétention, afin de prévenir des éventuelles fuites d'huile.

Les bâtiments auront une teinte beige clair de type RAL 1015 ou équivalente.

**LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE**

On distingue deux types de raccordement sur le site :

- Le raccordement des onduleurs vers les postes de transformation (BT).
- Les postes de transformation vers le poste de livraison (HTA).

Ces deux types de raccordement à l'intérieur du site se font par des réseaux de câbles enterrés, enfouis à environ 1 m de profondeur.

Le gestionnaire du réseau public d'électricité Enedis aura ensuite la charge de réaliser le raccordement entre le poste de livraison et le réseau public, jusqu'à un poste source d'électricité. Le poste source le plus proche est à plusieurs kilomètres de l'ombrière. Une pré-demande de raccordement a été réalisée et la demande de proposition technique et financière sera faite après l'autorisation du permis de construire et validera le tracé définitif parmi les deux envisagés.

Maître d'ouvrage :

AMANCE PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Adresse de correspondance :

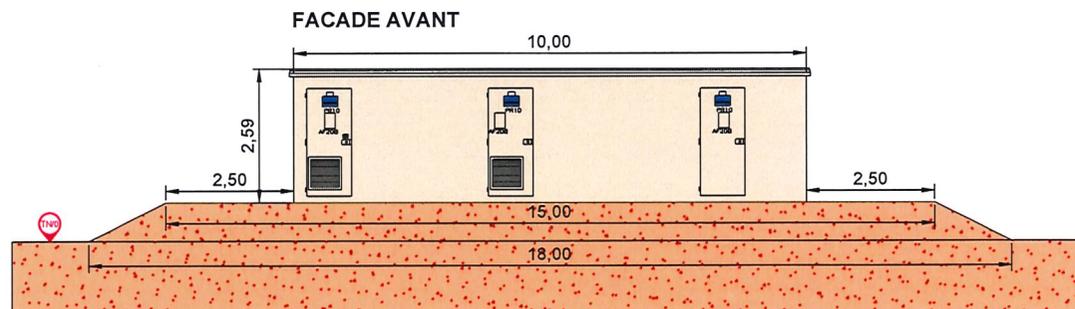


55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.84.79.03.95

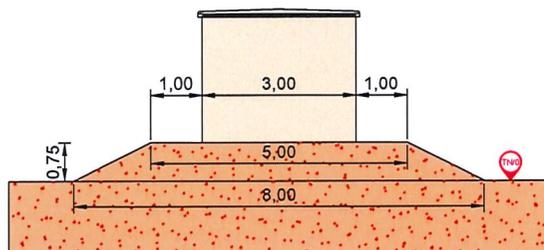
**PC5.1**  
**Façades du**  
**poste de**  
**transformation**  
**et livraison**  
**1/100**



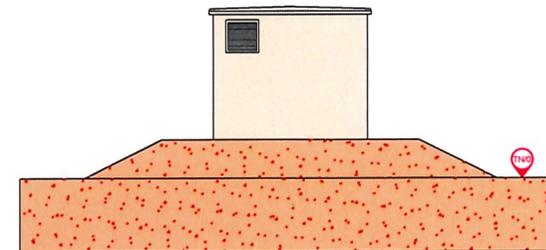
NOWATZKI Georges  
Architecte DPLG  
594 Chemin de Quarante,  
34370 Maureilhan  
Tel : 06.26.01.07.05  
nowatzki.georges@orange.fr



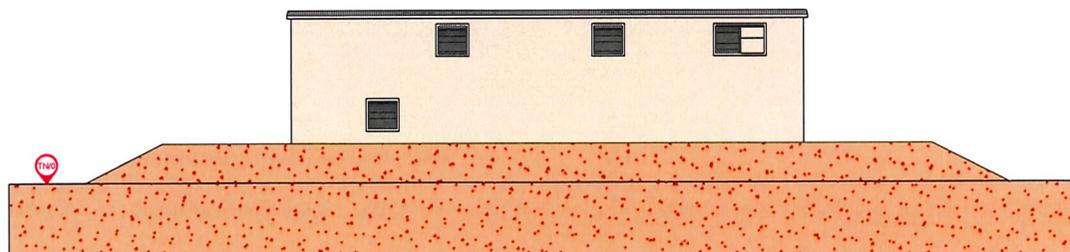
VUE DE GAUCHE



VUE DE DROITE



FACADE ARRIERE



Maître d'ouvrage :

AMANCE PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Adresse de correspondance :

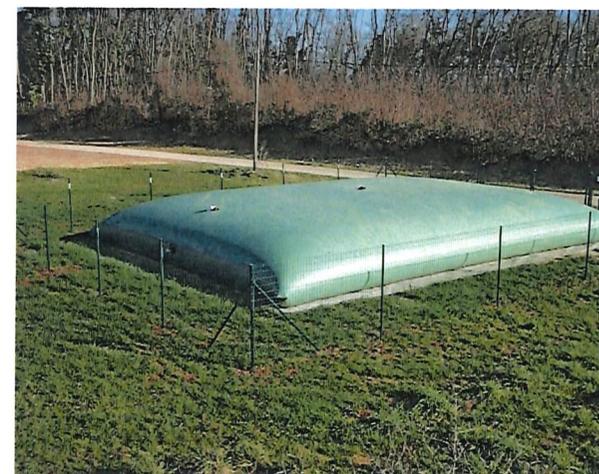


55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.84.79.03.95

## PC5.2 Portail, clôture, citerne



Grillage souple à mailles soudées



Citerne à eau: 60m<sup>3</sup> pour les services incendie



Portail d'accès au site



NOWATZKI Georges  
Architecte DPLG  
594 Chemin de Quarante,  
34370 Maureilhan  
Tel : 06.26.01.07.05  
nowatzki.georges@orange.fr



Maître d'ouvrage :

AMANCE PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Adresse de correspondance :

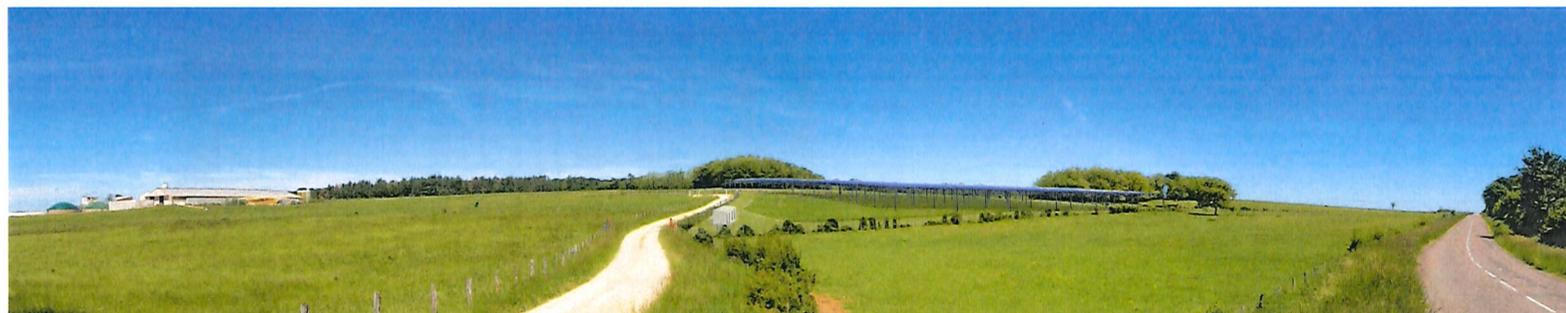


55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.84.79.03.95

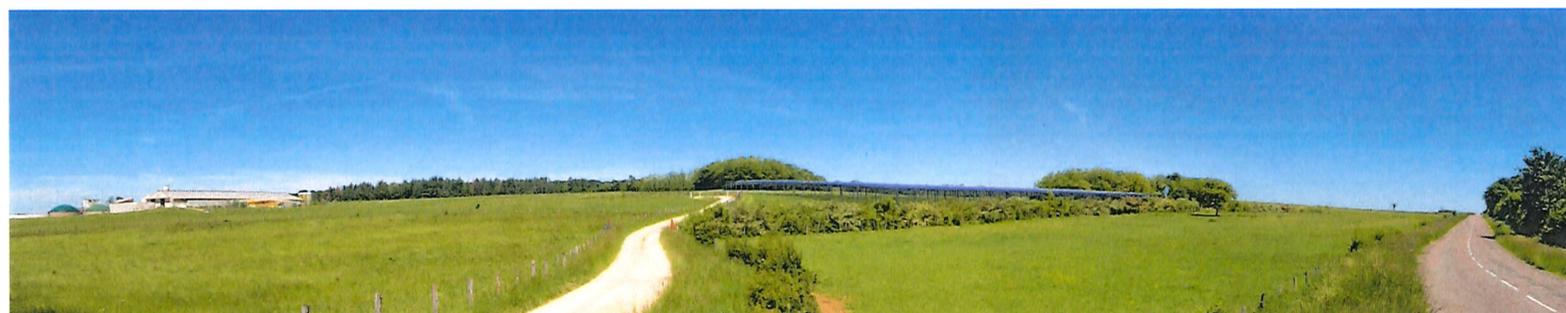
## PC6.1 Insertion du projet dans son environnement



NOWATZKI Georges  
Architecte DPLG  
594 Chemin de Quarante,  
34370 Maureilhan  
Tel : 06.26.01.07.05  
nowatzki.georges@orange.fr



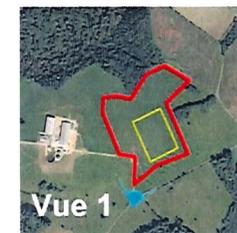
Vue 1 : Vue des ombrières agrivoltaïques depuis la départementale 54 - Sans Haie.



Vue 1 : Vue des ombrières agrivoltaïques depuis la départementale 54 - Avec haie.



Vue 1 : Vue des ombrières agrivoltaïques depuis la départementale 54 - Avec haie à 5 ans.



Vue 1

Maître d'ouvrage :

AMANCE PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 -Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Adresse de correspondance :



55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 – Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.84.79.03.95

## PC6.2 Insertion du projet dans son environnement



NOWATZKI Georges  
Architecte DPLG  
594 Chemin de Quarante,  
34370 Maureilhan  
Tel : 06.26.01.07.05  
nowatzki.georges@orange.fr



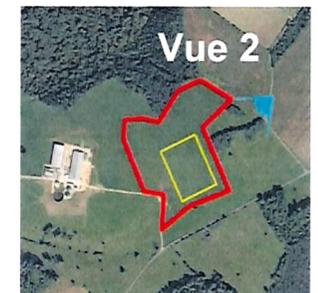
Vue 2 : Vue des ombrières agrivoltaïques depuis la départementale 55 - Sans Haie.



Vue 2 : Vue des ombrières agrivoltaïques depuis la départementale 55 - Avec haie.



Vue 2 : Vue des ombrières agrivoltaïques depuis la départementale 55 - Avec haie à 5 ans.



**Maître d'ouvrage :**

AMANCE PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

**Adresse de correspondance :**



55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.84.79.03.95

**PC7**  
**Terrain dans**  
**l'environnement**  
**proche**



Vue 1 : Vue du site depuis la départementale 54.



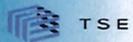
**NOWATZKI Georges**  
**Architecte DPLG**  
594 Chemin de Quarante,  
34370 Maureilhan  
Tel : 06.26.01.07.05  
nowatzki.georges@orange.fr



Maître d'ouvrage :

AMANCE PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 -Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Adresse de correspondance :



55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 – Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.84.79.03.95

**PCS**  
**Terrain**  
**dans**  
**l'environnement**  
**lointain**



Vue 2 : Vue du site depuis la départementale 55.



**NOWATZKI Georges**  
**Architecte DPLG**  
594 Chemin de Quarante,  
34370 Maureilhan  
Tel : 06.26.01.07.05  
nowatzki.georges@orange.fr



Maître d'ouvrage :

AMANCE PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 - Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Adresse de correspondance :



55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 – Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.84.79.03.95

**PC11**  
**Etude d'impact**



**NOWATZKI Georges**  
Architecte DPLG  
594 Chemin de Quarante,  
34370 Maureilhan  
Tel : 06.26.01.07.05  
nowatzki.georges@orange.fr



# Arrêté de dispense d'étude d'impact



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Bourgogne-Franche-Comté

**ARRÊTÉ**

portant décision d'examen au cas par cas  
en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement :

Projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur une surface de 3 ha  
sur le territoire des communes d'Amance et de Menoux (70)

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
Préfet de la Côte d'Or

Vu la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 codifiée concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, notamment son annexe III ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-1, R. 122-2 et R. 122-3, L. 517-12-6 et R. 181-14 ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2017 fixant le modèle du formulaire de la « demande d'examen au cas par cas » en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement ;

Vu la demande d'examen au cas par cas n° BFC-2020-2742 relative au projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur une surface de 3 ha sur le territoire des communes d'Amance et de Menoux (70), reçue le 16/11/2020 et portée par la société Amance PV représentée par son Président Monsieur Mathieu DEBONNET ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n°20-406-BAG du 30/10/20 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre LESTOILLE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté de M. le directeur de la DREAL n° BFC- 2020-11-04-001 du 04/11/20 portant subdélégation de signature à M. Arnaud BOURDOIS chef du service développement durable et aménagement ;

Vu l'avis de l'agence régionale de santé du 17/11/2020 ;

Vu la contribution de la direction départementale des territoires du 01/12/2020 ;

Considérant :

1. la nature du projet,

qui consiste en l'installation d'ombrières photovoltaïques d'une hauteur comprise entre 5 et 8.5 m sur une surface de 3 ha et d'un poste de livraison, son emprise au sol étant inférieure à 100m<sup>2</sup>, d'une puissance de 2 700 kWc, en exploitation sur une durée de 18 ans ;

qui consiste à effectuer deux mois de travaux comprenant le creusement de tranchées pour le passage des câbles et l'implantation des fondations et l'installation d'une clôture autour du projet ;

qui relève de la catégorie n°30 du tableau annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement, qui soumet à examen au cas par cas les projets d'installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250kWc ;

adresse postale : Temois, 170 rue de la République 21250 21000 BEAUNE CD 21000  
SIRET : 33 91 21 97 04  
www.dreal.bourgogne.fr/telechargement/telechargement/telechargement

14

qui fera l'objet d'une demande de permis de construire ;

2. la localisation du projet,

situé au sein de la région naturelle du « Pays de l'Amance comtoise » et de la sous-unité paysagère du « Pays de Saint-Remy », sur les parcelles ZB n°3 sur la commune d'Amance et ZL n°31, 32, 33, 34, 35 et 36 sur la commune de Menoux, totalisant une surface de 3ha ;

situé au sein de parcelles agricoles actuellement exploitées en prairie temporaire, encadrées au nord par le Bois de la Grangeotte et à l'est et au sud par des haies ;

à proximité immédiate de la résurgence partielle de la Jacquenelle, à 300 m à l'ouest du ruisseau des Vaux et à 900 m à l'est de prairies humides ;

situé à 2,5 km au sud-ouest du château du parc de Saint-Rémy, surplombant le projet par son altitude à 322 m, classé monument historique ;

en dehors de périmètre de connaissance ou de protection de la biodiversité, de zones humides répertoriées, de zonages réglementaires relatifs aux risques naturels et technologiques ou de périmètre de protection de captages d'alimentation en eau potable ;

3. les impacts non notables sur l'environnement et la santé humaine, compte tenu :

de la limitation des surfaces au sol impactées par le projet, du maintien de l'usage agricole des parcelles concernées par le projet pendant toute sa durée ;

du fait que les inventaires de l'étude habitats-faune-flore réalisés en 2020 aient conclu à la présence d'espèces d'avifaune protégées (Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Tourterelle des bois, Alouette lulu, Pie-Grièche écorcheur, Pipit des arbres, Bruant jaune) nichant ou chassant sur dans l'aire d'étude immédiate et à la présence de haies qui représente un habitat favorable ; à la présence de chiroptères quasi-menacés en France ou en région Bourgogne-Franche-Comté inféodés au milieu forestier et d'une espèce inféodée aux milieux bocagers ; à la présence potentielle d'amphibiens (dont le sonneur à ventre jaune) ;

de l'engagement du pétitionnaire à mettre en œuvre les mesures suivantes concernant les enjeux écologiques :

- les secteurs à enjeux constitués par les haies bocagères et les boisements sont évités ;
- en amont du chantier une assistance environnementale intervient pour une mise à jour des inventaires, la rédaction de prescriptions écologiques pour les travaux, la mise en défens d'emprises du chantier pour la faune à mobilité réduite ; l'assistance environnementale se prononce sur l'élaboration du programme d'exécution du chantier et sensibilise les entreprises intervenant, cependant il est attendu un engagement du pétitionnaire sur des mesures concrètes évitant la période de nidification de l'avifaune pour l'exécution des travaux ; de plus le pétitionnaire devra se rapprocher de la DREAL afin d'expertiser les effets des travaux au regard de l'habitat de ces espèces et, au besoin, de demander une dérogation à l'interdiction de destruction ou de dérangement des espèces protégées ;
- durant le chantier, mise en place d'un suivi écologique avec une adaptation des mesures le cas échéant ; en phase d'exploitation un suivi sera mis en place, il sera effectif les 5 premières années pour l'année n+9 du projet ;
- des passages à petite faune sont prévus dans la clôture ; des haies supplémentaires sont mises en place à l'est et au sud du projet ; des micro-habitats pour la petite faune seront mis en place sur l'emprise du projet ;

de l'engagement du pétitionnaire à mettre en œuvre les mesures suivantes concernant le paysage, le cadre de vie et la ressource en eau :

Maître d'ouvrage :

AMANCE PV  
55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 -Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE

Adresse de correspondance :



55 Allée Pierre Ziller  
Atlantis 2 – Sophia Antipolis  
06560 VALBONNE  
Tel : 04.84.79.03.95

## PC11 Etude d'impact

- limitation de la visibilité des panneaux photovoltaïques en phase exploitation par la mise en place de haies ; le pétitionnaire devra apporter des précisions complémentaires pour attester de l'absence de covisibilité des ombrières photovoltaïques depuis le château de Saint-Rémy ;
- la réduction de la nuisance sonore et des vibrations, pollution de l'air ;
- l'engagement à ne pas utiliser de détergents ou de produits phytosanitaires pour le nettoyage des panneaux photovoltaïques ;

de l'absence de modification du régime d'écoulement des eaux sur l'emprise du projet ; le raccordement du projet au poste source devra être sans incidence sur les cours d'eau traversés ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement, le projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur une surface de 3 ha à Amance et Menoux (70) n'est pas soumis à évaluation environnementale sous réserve du respect des engagements du pétitionnaire quant aux mesures susmentionnées.

**Article 2**

La présente décision, délivrée en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

Conformément aux dispositions de ce même article, l'autorité compétente vérifie au stade de l'autorisation que le projet présenté correspond aux caractéristiques et mesures qui ont justifié la présente décision.

**Article 3**

Cette décision sera mise en ligne sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/cas-par-cas-dossiers-deposes-et-decisions-rendues-r669.html>

Fait à Besançon, le **17 DEC. 2020**

Pour le Préfet et par délégation  
Le directeur régional

*P/le Directeur,  
Le Chef du Service DDA  
Arnaud SERRAVALLO*

### Voies et délais de recours

Les décisions de dispense peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique formé dans un délai de deux mois à compter de leur notification ou de leur mise en ligne sur internet.

Les décisions dispensant d'évaluation environnementale ne constituent pas une décision faisant grief mais un acte préparatoire ; elles ne peuvent faire l'objet d'un recours contentieux. Comme tout acte préparatoire, elles sont susceptibles d'être contestées à l'occasion d'un recours dirigé contre la décision approuvant le projet.

Les décisions soumettant à évaluation environnementale peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans les mêmes conditions. Elles peuvent faire l'objet d'un recours contentieux qui doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision, ou dans un délai de deux mois à compter du rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Où adresser votre recours ?

**Recours gracieux :**  
Monsieur le Préfet de région Bourgogne-Franche-Comté  
DREAL Bourgogne-Franche-Comté  
TEMIS, 17 E rue Alain Savary  
BP 1269  
25005 Besançon cedex

**Recours hiérarchique :**  
Madame le Ministre de la Transition écologique et solidaire  
CGDD/SEI/DD  
Tour Sequoia  
92055 La Défense cedex

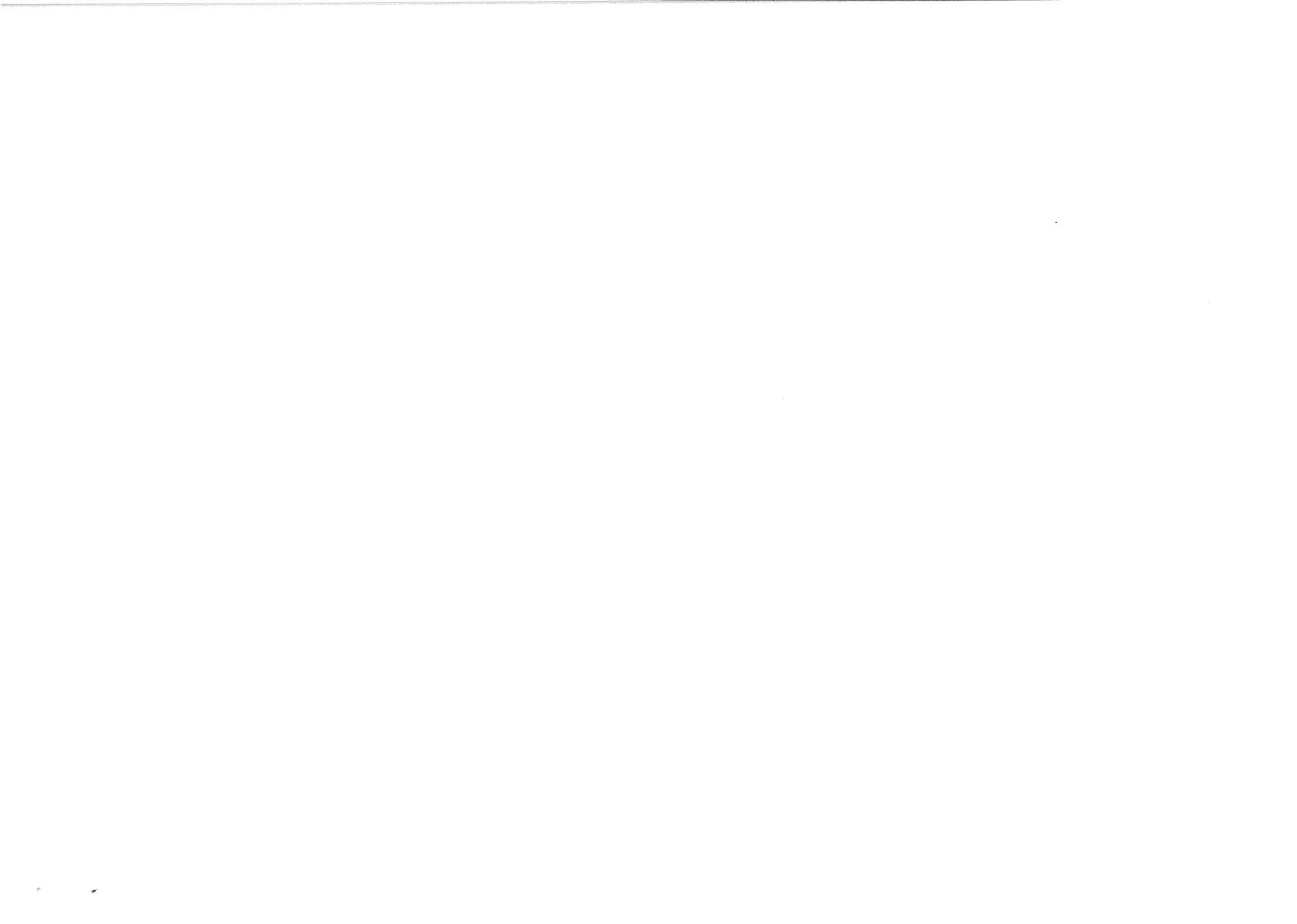
**Recours contentieux :**  
Tribunal administratif de Besançon  
30 rue Charles Nodier  
25044 Besançon cedex 3

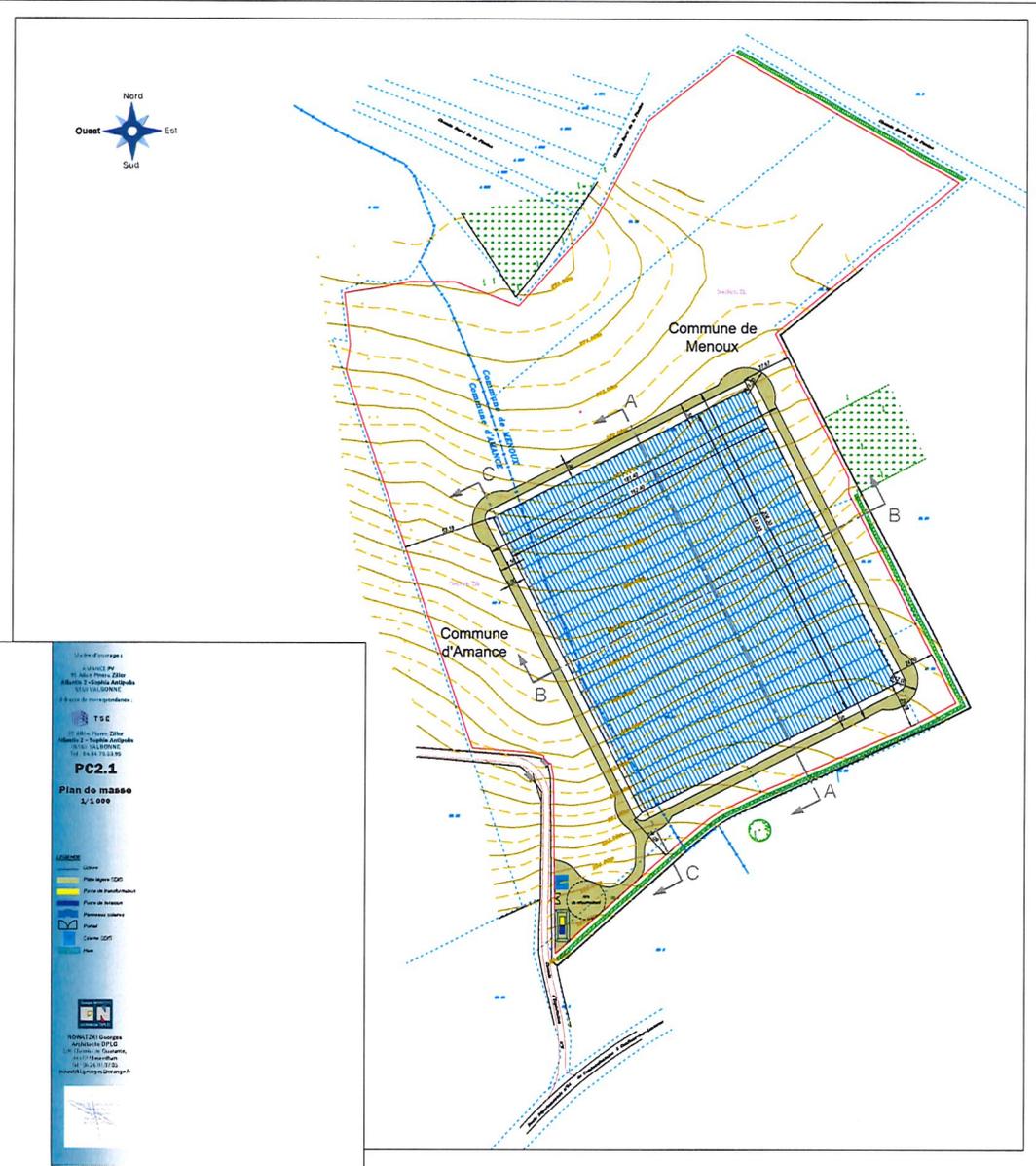
ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



NOWATZKI Georges  
Architecte DPLG  
594 Chemin de Quarante,  
344370 Maureilhan  
Tel : 06.26.01.07.05  
[nowatzki.georges@orange.fr](mailto:nowatzki.georges@orange.fr)







L'Agence d'Énergie  
 11 Avenue de la République  
 42000 Saint-Étienne  
 Tél. 04 77 12 12 12  
 www.agence-energie.fr

TSC  
 11 Avenue de la République  
 42000 Saint-Étienne  
 Tél. 04 77 12 12 12  
 www.tsc.fr

**PC2.1**  
 Plan de masse  
 1/5 000

**LEGENDE**  
 - Contour  
 - Périmètre TSC  
 - Périmètre d'implantation  
 - Périmètre d'accès  
 - Périmètre solaire  
 - Accès  
 - Côté TSC  
 - Panneaux

Agence d'Énergie  
 11 Avenue de la République  
 42000 Saint-Étienne  
 Tél. 04 77 12 12 12  
 www.agence-energie.fr

